

Cérémonie de signature du Compromis sur le différend frontalier entre le Gabon et la Guinée-Equatoriale

Les deux pays s'engagent formellement à soumettre le différend à la Cour internationale de Justice

Willy NDONG
Libreville/Gabon

EN marge de la 22e Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques (COP 22) qui s'est officiellement ouverte hier à Marrakech, le président de la République, Ali Bongo Ondimba et son homologue de Guinée-Equatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, en présence du secrétaire général de l'Onu, Ban Ki-moon, ont signé, hier, le compromis visant à soumettre à la Cour internationale de Justice (CIJ) le différend frontalier entre les deux pays au sujet de l'île Mbanié. La cérémonie de signature s'est déroulée dans une atmosphère empreinte de solennité et de convivialité. Les deux chefs d'État ont réaffirmé leur détermination réciproque



Photo : DCP

Différend frontalier entre le Gabon et la Guinée Equatoriale sur l'île Mbanié, les deux chefs d'Etat autour du SG de l' ONU sont d' accord pour un règlement à la Cour de Justice.

à régler le différend frontalier opposant leur deux pays par les voies juridiques et, dans un esprit de confiance mutuelle et de respect, d'une part ; et de renforcer la coopération entre la République de Guinée Equatoriale et la République gabonaise dans les domaines d'intérêt commun, à l'instar des relations de fraternité qui

unissent les deux pays, d'autre part. *"L'accord que nous venons de signer est la marque de notre engagement commun pour la construction d'une société internationale fondée sur la coexistence pacifique, le respect du droit international et le respect du règlement pacifique des différends",* s'est félicité Ali



Photo : DCP

Bongo Ondimba à l'issue de cette signature. En signant le Compromis, les deux parties prennent formellement l'engagement de soumettre ce différend à la Cour

internationale de Justice, conformément au document cadre sur la médiation, signé en 2009. Le secrétaire général de l'Onu exhorte les parties à accélérer toutes les procédures

Une vue de la position de l'île Mbanié par rapport aux deux pays.

internes afin d'assurer l'entrée en vigueur rapide dudit Compromis. Il a encouragé les deux chefs d'Etat à poursuivre le renforcement des relations bilatérales. Le responsable onusien a également réitéré l'engagement des Nations unies à contribuer à la promotion de la paix et la stabilité régionales, notamment à travers le Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), dont le siège est à Libreville. Le président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo et son homologue Ali Bongo Ondimba ont exprimé leur vive gratitude au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies pour son appui et ses bons offices dans le processus de médiation ainsi que pour sa présence en qualité de témoin au cours de la signature dudit Compromis.